

30 Sep 2026 -09:52

## Conseil supérieur de l'emploi : État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions

Le Conseil supérieur de l'emploi (CSE), qui réunit des experts du marché du travail issus des autorités fédérales, des Régions et du monde universitaire, publie aujourd'hui son État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions. Ce rapport dresse le bilan des évolutions récentes du marché du travail.

Malgré une légère progression, la croissance de l'emploi demeure modeste et inférieure à sa moyenne de long terme. Pour préserver et renforcer cette résilience à l'avenir, les transformations liées à l'intelligence artificielle et à la numérisation, à la transition vers une économie bas carbone ainsi qu'au vieillissement de la population devront s'accompagner d'une mobilité accrue entre les secteurs. Cela suppose d'adapter les politiques de l'emploi, la formation continue et les dispositifs de soutien à la mobilité professionnelle.

### Une croissance économique faible et un marché du travail moins dynamique

Après une croissance de 1,1 % en 2025, l'économie belge devrait connaître une croissance plus faible en 2026, estimée à 0,6 %, dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques et la hausse des prix de l'énergie, selon les projections macroéconomiques de juin.

L'emploi continue de progresser, mais à un rythme plus modéré. En 2025, l'emploi intérieur a augmenté de 0,4 %, principalement grâce aux services et aux activités non marchandes. À l'inverse, l'industrie et, dans une moindre mesure, la construction continuent de perdre des emplois.

Le taux d'emploi des 20 à 64 ans s'établit désormais à 72,8 %, mais reste sensiblement inférieur à l'objectif de 80 % fixé pour 2030. D'importantes disparités subsistent entre les régions : il atteint 77,3 % en Flandre, contre 67,9 % en Wallonie et 63,9 % à Bruxelles.

En 2025, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté d'environ 30 000 personnes. Le taux de chômage est ainsi passé de 5,8 % en 2024 à 6,2 % en 2025 et devrait atteindre 6,6 % en 2026, selon les projections macroéconomiques de juin.

### Trois réformes majeures ont été initiées

Le gouvernement fédéral a engagé trois réformes majeures ayant un impact sur le marché du travail: la réforme des pensions, les nouvelles mesures concernant les personnes en maladie de longue durée et la réforme du chômage. Cette dernière met fin au caractère potentiellement illimité des allocations de chômage en Belgique. Désormais, la durée d'indemnisation est limitée à un maximum de deux ans, en fonction du passé professionnel. Plus de 200 000 personnes sont concernées par cette réforme.

Pour les jeunes admis au chômage sur la base de leurs études, la durée des allocations d'insertion est réduite de trois ans à un an. Les jeunes ne disposant pas du certificat d'enseignement secondaire supérieur ne pourront plus en bénéficier.

Le rapport examine les premiers résultats en matière de retour à l'emploi des personnes concernées par les premières vagues de fin de droit. Ces estimations demeurent toutefois provisoires, car elles portent sur

des demandeurs d'emploi de très longue durée et donc éloignés du marché du travail et reposent sur un recul encore limité, la réforme ayant débuté en janvier 2026.

### Quatre priorités pour répondre aux mutations du marché du travail

Le Conseil formule quatre priorités pour renforcer le marché du travail et répondre aux mutations structurelles liées à la transition écologique, à la numérisation, au développement de l'intelligence artificielle et au vieillissement de la population.

### Augmenter la participation au marché du travail

Il est essentiel de renforcer la participation des jeunes, des travailleurs expérimentés, des personnes issues de l'immigration, des personnes en situation de handicap ou en maladie de longue durée, ainsi que des femmes.

### Adapter les compétences aux transformations économiques

Les systèmes d'enseignement initial doivent continuer à être améliorés afin de mieux garantir l'égalité des chances. La formation continue demeure, elle aussi, un levier essentiel pour favoriser l'évolution professionnelle tout au long de la vie active. Les personnes faiblement diplômées y ont toutefois moins souvent recours, en particulier parmi les demandeurs d'emploi et les personnes inactives.

### Faciliter les transitions professionnelles

Il convient de lever les obstacles à la mobilité entre les métiers, les secteurs et les régions. Cela passe notamment par une amélioration de l'accès aux bassins d'emploi, grâce aux transports publics et, lorsque cela est pertinent, aux solutions de mobilité mises en place par les employeurs. Il importe également de renforcer davantage la coopération entre les services régionaux de l'emploi et de soutenir les reconversions professionnelles au moyen d'un système de formation continue plus efficace et du droit à un bilan de compétences dès l'âge de 40 ans.

### Renforcer l'évaluation des politiques publiques et l'exploitation des données

Enfin, le Conseil souligne la nécessité de mieux évaluer les politiques publiques et de valoriser les données existantes. Il convient d'exploiter davantage les données administratives disponibles et de faciliter leur accès à des fins d'analyse et de recherche, tant pour les administrations publiques que pour les chercheurs académiques.

Le rapport est disponible sur le site du [Conseil supérieur de l'emploi](#).

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
02 233 41 11  
<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner  
Conseillère Direction de la communication  
0494 69 32 01  
[anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be](mailto:anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be)

Sandy Deseure  
Diensthoofd Directie van de communicatie  
0485 83 70 57  
[Sandy.deseure@werk.belgie.be](mailto:Sandy.deseure@werk.belgie.be)